

Réf. : DAJP/n°2021-342

ELECTIONS A L'UNIVERSITE DE TOURS

RESULTATS DES ELECTIONS

ELECTION AU CONSEIL DE L'UFR DROIT, ECONOMIE ET SCIENCES SOCIALES

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles D 719-20 et D 719-21 ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu les statuts de l'UFR de Droit, économie et sciences sociales ;

Vu la décision DAJP/n°2021-244 du Président de l'université convoquant le corps électoral des Professeurs des universités, des autres enseignants-chercheurs, des BIATSS et des usagers ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé au 15 avril 2021 ;

DÉCIDE

Collège des Professeurs des universités et assimilés

Article 1er : Les sièges sont attribués aux candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

Nombre de sièges à pourvoir	10
Nombre d'électeurs inscrits	32
Nombre d'émargements	26
Nombre d'enveloppes de vote	26
Taux de participation	81,25%
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	25

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Liste 1	25 100,00%	1. Monsieur ALAIN BOUSQUET	ELU
		2. Madame PATRICIA BRILLET-COUTELLE	ELUE
		3. Monsieur ALEXANDRE DEROCHE	ELU
		4. Madame VERONIQUE DES GARETS	ELUE
		5. Monsieur PASCAL FAVARD	ELU
		6. Madame MARIE DUGUE	ELUE
		7. Monsieur PATRICE MELE	ELU
		8. Madame OLIVIA SABARD	ELUE
		9. Monsieur PIERRE-YVES MONJAL	ELU

L'élection est finalisée, mais il reste 1 siège non pourvu par insuffisance de candidats éligibles.

Article 2 : En conséquence, sont proclamés élus :

Monsieur ALAIN BOUSQUET
Madame PATRICIA BRILLET-COUTELLE
Monsieur ALEXANDRE DEROCHE

Madame VERONIQUE DES GARETS
Monsieur PASCAL FAVARD
Madame MARIE DUGUE
Monsieur PATRICE MELE
Madame OLIVIA SABARD
Monsieur PIERRE-YVES MONJAL

Collège des autres enseignants-chercheurs et assimilés

Article 3 : Les sièges sont attribués aux candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

Nombre de sièges à pourvoir	10
Nombre d'électeurs inscrits	109
Nombre d'émargements	59
Nombre d'enveloppes de vote	59
Taux de participation	54,12%
Nombre de votes blancs	10
Nombre de suffrages valablement exprimés	49

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Liste 1	49 100,00%	1. Madame ELISE BONNEVEUX	ELUE
		2. Monsieur JULIEN BOURDOISEAU	ELU
		3. Madame EVELYNE GAUCHE	ELUE
		4. Monsieur MICKAEL DAVID	ELU
		5. Madame MARIE-LAURE GELY	ELUE
		6. Monsieur YANN KOSSI	ELU
		7. Madame CHARLOTTE LEFORESTIER	ELUE
		8. Monsieur MARTIN OUDIN	ELU
		9. Madame JULIE SCHOLLER	ELUE
		10. Monsieur AUDRIC VITIELLO	ELU

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée.

Article 4 : En conséquence, sont proclamés élus :

Madame ELISE BONNEVEUX
Monsieur JULIEN BOURDOISEAU
Madame EVELYNE GAUCHE
Monsieur MICKAEL DAVID
Madame MARIE-LAURE GELY
Monsieur YANN KOSSI
Madame CHARLOTTE LEFORESTIER
Monsieur MARTIN OUDIN
Madame JULIE SCHOLLER

Monsieur AUDRIC VITIELLO

Collège des BIATSS

Article 5 : Les sièges sont attribués aux candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

Nombre de sièges à pourvoir	3
Nombre d'électeurs inscrits	42
Nombre d'émargements	29
Nombre d'enveloppes de vote	29
Taux de participation	69,04%
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	29

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Liste du personnel	29 100,00%	1. Madame NADEGE ASSELIN	ELUE
		2. Monsieur XAVIER HOUILLER	ELU
		3. Madame AURORE AVRIL	ELUE

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée.

Article 6 : En conséquence, sont proclamés élus :

Madame NADEGE ASSELIN
Monsieur XAVIER HOUILLER
Madame AURORE AVRIL

Collège des usagers

Article 7 : Les sièges sont attribués aux candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

Nombre de sièges Titulaires	9
Nombre de sièges Suppléants	9
Nombre d'électeurs inscrits	5143
Nombre d'émargements	476
Nombre d'enveloppes de vote	476
Taux de participation	9,25%
Nombre de votes blancs	41
Nombre de suffrages valablement exprimés	435

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
UNI : Pour les 2 Lions	261	1. Monsieur PIERRE-ANTOINE TORQUET	Titulaire

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
	60,00%	2. Madame TIPHAINE RATTE	Titulaire
		3. Monsieur HUGO MAUSSION-VENZAC	Titulaire
		4. Madame VICTOIRE LE GOAEC	Titulaire
		5. Monsieur ADRIEN HAUTEREAU	Titulaire
		6. Madame HELENE HERBAUT	Suppléante
		7. Monsieur HUGO GRANIER-DE COENE	Suppléant
		8. Madame MATHILDE FARGE-BONNET-MIZZI	Suppléante
		9. Monsieur MATHIS LEVEL	Suppléant
		10. Madame LOUANNE RATTON	Suppléante
		11. Monsieur STEPHANE CABARET	-
		12. Madame AURELIE BAROU	-
		13. Monsieur THOMAS GRZES	-
		14. Madame LEONORE TISSOT	-
		15. Monsieur LOUIS ORMILLIEN	-
		16. Madame JOSEPHINE HERVE	-
		17. Monsieur MARC DUBANT	-
		18. Madame JADE LESCOT	-
		Bouge Ta Fac	174 40,00%
2. Madame ORNELLA DIAS	Titulaire		
3. Monsieur ALEXANDRE BOFWA-MBUYI	Titulaire		
4. Madame AGATHE FOLLET	Titulaire		
5. Monsieur YANNIS LAZRAK	Suppléant		
6. Madame ELODIE DOUIS	Suppléante		
7. Monsieur THOMAS MULTON	Suppléant		
8. Madame EVA INACIO	Suppléante		
9. Monsieur JULIEN MOUSNIER	-		
10. Madame LÉANA DELÉTANG	-		
11. Monsieur CORENTIN DUCLOUX	-		
12. Madame MARIE-LEA FOUCHÉ	-		
13. Monsieur MARVIN GUILCHER	-		
14. Madame ELSA LECOMTE	-		
15. Monsieur PAUL CADIOU	-		

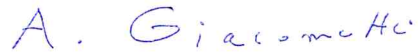
Article 8 : En conséquence, sont proclamés élus :

Elus	Suppléants	LISTE
Monsieur PIERRE-ANTOINE TORQUET	Madame HELENE HERBAUT	UNI : Pour les 2 Lions
Madame TIPHAINE RATTE	Monsieur HUGO GRANIER-DE COENE	UNI : Pour les 2 Lions
Monsieur HUGO MAUSSION-VENZAC	Madame MATHILDE FARGE-BONNET-MIZZI	UNI : Pour les 2 Lions
Madame VICTOIRE LE GOAEC	Monsieur MATHIS LEVEL	UNI : Pour les 2 Lions
Monsieur ADRIEN HAUTEREAU	Madame LOUANNE RATTON	UNI : Pour les 2 Lions
Monsieur NATHAN BENADIBA	Monsieur YANNIS LAZRAK	Bouge Ta Fac
Madame ORNELLA DIAS	Madame ELODIE DOUIS	Bouge Ta Fac
Monsieur ALEXANDRE BOFWA-MBUYI	Monsieur THOMAS MULTON	Bouge Ta Fac

Article 9 : La présente décision sera affichée dans les locaux de l'UFR Droit, économie et sciences sociales et publiée sur le site internet de l'université ainsi que sur la plateforme de vote.

Fait à Tours, le 16 avril 2021

Le Président



Arnaud Giacometti

Mis en ligne le : **19 AVR. 2021**

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Tout électeur ainsi que le président de l'université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif territorialement compétent.
Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable présenté devant la commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Le recours est à adresser à :

Université de Tours

M. le Président de la commission des opérations électorales

Direction des affaires juridiques

60, rue du Plat d'Étain

BP 12050

37020 Tours Cedex 1